

# **DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE**

## **PIÈCES À FOURNIR**

Récépissé de déclaration de perte en double exemplaire (ci-joint) + CERFA déclaration de perte à télécharger (1 pour le déclarant, 1 pour l'administration)

2 photos d'identité avec nom et prénom au dos

2 photocopies de votre carte d'identité

2 photocopies de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois

25 € en timbres fiscaux

## **ATTENTION**

Ne pas agraffer ces documents

Signer dans les 2 cadres, à l'encre noire, sans déborder

Dossier à déposer en PRÉFECTURE DE TOULON